



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE  
L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE ANS APRES SON  
ADOPTION (BEIJING+ 15)**

**Nom du pays :**

**Cap -Vert**

**Nom de la personne chargée  
de coordonner les réponses :**

**Cláudia Rodrigues**

**Fonction/Titre :**

**Présidente**

**Adresse:**

**Rua Serpa Pinto, n° 68 , Plateau  
Praia  
Ile de Santiago**

**Téléphone – (Fixe):**  
**- (Mobile):**

**00238 261 62 71**

**Télécopie:**

**Courriel:**

**crodrigues@cieg.cv**

## **PREMIERE PARTIE            Mise en place d'un climat propice**

**Préambule:** Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

Depuis l'indépendance du Cap Vert en 1975, les gouvernements successifs ont cherché à adopter des mesures politiques, surtout au niveau du cadre juridico légal, pour assurer l'égalité entre hommes et femmes.

Pendant plusieurs décennies, les politiques publiques ont essentiellement visé la promotion féminine. On peut donc affirmer qu'elles se sont concentrées sur des politiques actives qui visaient, d'une forme plus focalisée et plus effective, à renforcer le statut et les conditions économiques, sociales et politiques des femmes. Dans ce contexte, les actions, qu'elles soient de nature légales, institutionnelles ou autres, ne se sont pas centrées sur les relations entre hommes et femmes, mais sur les femmes comme catégorie sociale, considérée comme plus vulnérable dans le contexte capverdien. De plus, c'était à ce moment l'approche la plus utilisée en termes de politiques de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

De ce fait, le premier grand changement intervenu dans le contexte de l'Etat postcolonial est lié à la reconnaissance dans la Constitution de la République de l'égalité entre hommes et femmes et sera suivi par des dispositifs légaux infra constitutionnels, notamment le Code de la famille qui met fin au principe de « pater-familia » et introduit le divorce.

Dans le domaine légal, ce fut déjà quatre ans après l'indépendance, le 18 Décembre 1979, que le Cap Vert adopta la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et qui fut ratifiée le 5 Décembre 1980.

De même, au niveau des politiques publiques, il reste à souligner les investissements dans l'éducation qui, à travers l'introduction de la scolarité obligatoire au niveau de l'enseignement primaire, a permis aux filles et garçons d'avoir, dans des conditions d'égalité et d'équité d'opportunités, accès à l'enseignement de base universel et gratuit, permettant qu'aujourd'hui le taux de scolarisation soit de 96% et qu'il existe une parité entre les sexes au niveau de l'enseignement. Cela a également permis qu'au niveau de l'enseignement secondaire, il y ait une présence majoritaire de filles, demandant l'introduction de mesures politiques qui diminuent l'abandon et le taux de redoublement des filles.

Des avances significatives peuvent également être signalées dans le domaine de l'accès aux services de santé, spécialement dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

Ces résultats, qui seront analysés plus en détail dans le cadre des résultats présentés, dénotent un fort engagement politique en faveur de l'égalité et l'équité des genres. Cet engagement est assumé plus particulièrement par le Gouvernement suite au changement de système et de régime politique qui a eu lieu en 1991. C'est à ce moment qu'a eu lieu, dans le domaine de la politique de promotion des femmes, la création de l'Institut de la Condition Féminine (ICF) en 1994, dépendante de la Primature. Plus tard, en 2006, l'Institut sera transformé en Institut Capverdien pour l'Egalité et l'Equité des Genres (ICIEG), démontrant une inversion en termes de paradigmes, délaissant l'approche traditionnelle de la promotion de la femme dans le développement pour une dimension de genre, focalisant les politiques sur les relations sociales entre hommes et femmes.

La création de l'ICF (Institut de la Condition Féminine) a permis, à travers l'élaboration et l'implémentation du Plan d'Action National 1996-2000, d'incorporer les recommandations de certaines conférences mondiales, notamment la Conférence sur la Développement Social (Copenhague 1995), la Conférence sur la Population et le Développement (Caire, 1994) et la Conférence Internationale sur la Femme et le Développement (Beijing, 1995).

La création de l'ICIEG (Institut Capverdien de l'Egalité et Equité des Genres) a donné l'impulsion à l'introduction d'un nouveau paradigme d'approche en privilégiant l'approche des genres dans les politiques de promotion de l'égalité et l'équité entre les hommes et femmes. Cette perspective est soutenue par le programme du Gouvernement, 2006-2011, intégrant l'abordage des genres dans le Document Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DECRP/DSRP) et élaborant le Plan National pour l'Egalité et l'Equité des Genres 2005-2009 (PNIEG). Le PNIEG fut actualisé pour la période 2009-2011 et le Plan National de Combat à la Violence Basée sur le Genre 2008-2011 élaboré.

L'ICIEG, en collaboration avec la société civile, a promeut la ratification de la Charte Africaine pour les Droits Humains de la Femme.

**a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes**

**1.1** Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction(s)
Institut Capverdien de l'Égalité et Équité des Genres (ICIEG)	1994	Elaborer et implémenter des politiques et programmes publics visant l'égalité des genres

**1.2** Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- Le *mainstreaming* du genre ne fut pas obtenu dans tous les secteurs du gouvernement, ayant comme conséquence que beaucoup d'actions et stratégies ne soient pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être.
- Le manque de ressources humaines formées et leur insuffisance en nombre

**b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**1.3** Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- Harmonisation de la législation du travail public et privé en ce qui concerne le congé maternité
- Intégration des employées domestiques dans le droit du travail
- Soutien au Cabinet d'orientation professionnelle et d'insertion des femmes dans le marché de travail
- Intégration de l'abordage de genre dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- Elaboration du Plan National de Combat de la Violence Basée sur le Genre
- Programmes spécifiques de santé reproductive dirigés aux femmes (combat du VIH et cancer du sein)
- Création de Réseaux de soutien interinstitutionnels pour les victimes de violence basée sur le genre
- Création de 4 cabinets de soutien spécialisés de la police pour l'attention des victimes de violence basée sur le genre
- Multiplication des "Maisons de Droits" dans presque toutes les municipalités du pays
- Plaidoyer pour l'augmentation de 30% du nombre de femmes dans les listes électorales partisans des gouvernements locaux

**1.4** Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui  année de ratification [\_\_\_\_\_] Non

**c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes**

**1.5** Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes* [\_\_\_\_\_]

1.1. Présentation de rapports: Toujours  Parfois  Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [\_\_\_\_\_]

2.1. Présentation de rapports: Toujours  Parfois  Jamais

**d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes**

**1.6** Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

<b>Instrument</b>	<b>Mesures prises au niveau national</b>
Ratification de la Charte Africaine pour les Droits Humains des Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la ratification de la Charte dans le Parlement</li> <li>- Diffusion des droits contenus dans la Charte ratifiée</li> </ul>

**e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes**

**1.7** Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui  Année d'adoption [ 2005 \_\_\_\_\_ ] Non

**f) Questions nouvelles pour l'Afrique**

**1.8** Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui  Année de mise en place [ \_\_\_\_\_ ] Non

**1.9** Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

**g) Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté**

**1.10** Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui  Année [ 2008 \_\_\_\_\_ ] Non   
 Document: Oui  Année [ 2008 \_\_\_\_\_ ] Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui* )

*Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté*

*Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement*

<b>Les 12 domaines critiques</b>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
1. Les femmes et la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les femmes et l'économie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Éducation et formation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Les femmes et la santé
5. La violence à l'égard des femmes
6. Les femmes et les conflits armés
7. Les femmes et la prise de décision
8. Les droits fondamentaux des femmes
9. Les femmes et les medias
10. Les femmes et l'environnement
11. La petite fille
12. Le VIH/Sida

**Questions nouvelles pour l'Afrique**

13. Financement de l'égalité hommes-femmes
14. Autres (préciser)

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1				

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui  Non

Veuillez préciser: le site Internet de l'Institut National des Statistiques publie les données (www.ine.cv)

## DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

**Préambule:** La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

### Section 1: Les femmes et la pauvreté

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- projet Esprit d'entreprise féminin - projet pilote Reconversion des femmes extractrices de sable en entrepreneuses	
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Harmonisation de la législation du travail public et privé en ce qui concerne le congé maternité - Intégration des employées domestiques dans le droit du travail	
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Soutient à l'implémentation du Cabinet d'orientation professionnelle et d'insertion des femmes dans le marché du travail - Maisons de Droits	

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la case appropriée)*

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- Le Programme National de Lutte contre la Pauvreté a une composante genre qui sera renforcée cette année par le biais du recrutement d'un(e) experte en questions de genre pour le suivi du programme
- Programmes et projets, de l'Institut National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi que de l'ICIEG, destinés aux femmes axés sur le marché de travail et l'esprit d'entreprise
- Projets de développement communautaires avec la société civile organisée, dirigés par des femmes, privilégiant les communautés rurales
- Programmes de micro crédit destinés aux femmes

## Section 2: Education et formation des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Programme d'éducation pour tous ; - Programme d'alphabétisation d'adultes	-Egalité d'accès garçons et filles de tous les sous systèmes.
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Programme des bourses d'études	Augmentation de nombre des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Programme culturel/éducatif national	Augmenter les effectifs des filles qui fréquentent les sous systèmes scolaires. Amélioration de l'efficacité interne : Réduction du taux de redoublement ; Augmenter le nombre moyen d'années d'études, Réduction du taux d'abandon.
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	On a déjà des bons indicateurs par rapport à ceci	Il y a plus de femmes que d'hommes dans l'enseignement supérieur
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Retour des adolescentes enceintes après la grossesse	Augmentation systématique du retour des adolescentes qui ont accouché

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcements des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Le gouvernement capverdien s'est engagé à consolider la généralisation de l'enseignement primaire autant pour les garçons que les filles, à travers une politique éducative où l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit.

Les sous systèmes de l'enseignement primaire au Cap Vert, qui comprend 6 années de scolarité organisé en trois phases d'études, a vu ses effectifs diminuer entre 2000/01 et 2007/08 de 90.640 à 76.007 élèves. Cela est dû à la tendance de diminution du taux de natalité.

Malgré la tendance à la diminution des effectifs de l'enseignement primaire, on note que les taux net de scolarisation restent stables aux alentours de 94 et 95%.

En ce qui concerne la répartition par genre, on peut dire que l'accès des filles au système scolaire est pratiquement similaire à celui des garçons (rapport de masculinité, Garçons/Filles 0,94% c'est-à-dire, 10 Garçons pour 9,4 Filles).

Par rapport aux TICs, les femmes et les homes ont les mêmes opportunités d'accès. Le Programme « Mundu Novu » qui vient d'être lancé sera une opportunité pour améliorer, de plus en plus, cette égalité.

Une telle situation découle de l'engagement du Gouvernement à satisfaire une demande sociale croissante pour l'enseignement primaire et une forte pression familiale pour garantir une opportunité égale d'accès à l'enseignement pour les garçons comme pour les filles.

Depuis les premières années de l'Indépendance du Cap Vert, le Gouvernement a priorisé une politique d'Assistance aux Cantines Scolaires, à travers la distribution durant tout l'année scolaires de repas chauds aux élèves qui fréquent l'enseignement primaire.

### Section 3: Les femmes et la santé

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration et implémentation des recommandations dans le cadre du Programme du Gouvernement et des plans sectoriels, notamment du Plan National pour l'Egalité et l'Equité des Genres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parité dans l'accès à l'enseignement</li> <li>- Diminution de l'indice de fécondité de 4 enfants par femme à 2,9</li> </ul>
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de services spécialisés en santé sexuelle et reproductive dans tous le pays</li> <li>- Services spécialisés pour femmes et enfants en Santé Sexuelle et Reproductive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du taux de mortalité maternelle et infantile</li> <li>- Augmentation de l'utilisation de contraceptifs</li> </ul>
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Légalisation de l'avortement depuis 1987</li> <li>- IEC relatif aux services de pré et post avortement</li> <li>- Accès à l'avortement dans les hôpitaux publics</li> <li>- Généralisation des accouchements assistés (97%)</li> <li>- Services gratuits d'information et de conseil en planification familiale dirigés aux jeunes</li> <li>- Formations de paires en Santé Sexuelle et Reproductive pour jeunes</li> </ul>	Diminution du taux de mortalité maternelle et infantile

		- Distribution de contraceptifs oraux et de préservatifs aux jeunes	
Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Campagnes nationales de combat du paludisme - Campagne nationale de combat du cancer du sein (spots de radio et télévision qui stimulent l'auto-examen du sein, campagnes dans les communautés qui enseignent aux femmes de faire l'auto-examen du sein) - Création de centre de traitement des malades du cancer	- Information disséminée concernant le combat du paludisme - Femmes informées et éduquées pour l'auto-examen mensuel du sein
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui <input type="checkbox"/>		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et la santé", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux femmes âgées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Des programmes sont mis en place pour assurer la qualité de la Santé reproductive (H, F) . Le Ministère de la Santé a créé l'Unité des prestations des services de SR dirigés aux adolescents/jeunes. Il y a une véritable croissance des ONG qui développent des projets/activités destinés aux femmes (promotion des Activités Génératrices de Revenus, empowerment des femmes, accès au bien et aux services, notamment la justice, l'emploi, la formation socioprofessionnelle etc.)

## Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

### a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui

Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

Cadre stratégique national de la lutte contre le SIDA (2002-2006)

Cadre stratégique national de la lutte contre le SIDA (2006-2010)

Législation sur la prévention, contrôle et traitement du VIH-SIDA, 2007

	Oui	Non
1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. Autres (veuillez préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un Mécanisme National de Coordination de VIH (CCS-SIDA)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser

Le cadre juridique capverdien elle est neutre en ce domaine, une fois qu'elle assure toutes les conditions pour que les hommes et les femmes vulnérables et démunies aient l'accès aux services des soins et traitements selon les normes et protocoles en vigueur dans le pays.

### b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Conseils et dépistage volontaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Formations du personnel, équipements des labos, Décentralisation des centres de dépistage au niveau régional et	De 2002 au 2008 : +100 personnels de santé et des ONG sont formés en Conseil pour le VIH

		local	
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation des points de distribution de préservatifs Augmentation d'accès aux services	IDSRII, 2005 : Plus de 71% de la population de 15 à 49 ans déclarent utiliser les préservatifs avec un partenaire non régulier  2008 : 7 mille préservatifs féminins sont distribués dans le pays
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- création de la communauté thérapeutique pour le traitement des usagers des drogues - appui aux enfants vulnérables, prise en charge des filles et garçons victimes de Sida, - promotion socio-économique des PVVIH et leurs familles	Plus de 60 Usagers de drogues sont traités et réinsérés dans la société ;  Deux centres de prises en charges des filles vulnérables et démunies sont mises en place (ICCA-Assomada, Santa Cruz)  De 2002 au 2008. Plus de 500 OEV du Sida sont prises en charges dans les foyers ;  Plus de 50 Activités Génératrices de revenus sont promu au sein des groupes vulnérables au VIH y inclus les femmes.
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Vigilance sentinelle Conseil et dépistage Adoption du protocole de PTV Appui aux femmes pauvres séropositives avec le lait artificiel	De 2004 au 2008, augmentation de 13% à 61% du pourcentage de femmes enceintes qui utilisent les services prénatales
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Depuis 2004 le Gouvernement a décidé d'introduire l'ARV	De 2005-2008 Augmentation de taux de couverture en TART de 30 % au 58 %
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration dans le curricula scolaire des contenu IST/ VIH Formation des enseignants ; Campagnes en milieu de travail et syndical ; Production et diffusion régulières des programmes de	IDSRII, 2005 L'âge moyen du premier rapport sexuel est de 17 ans  De 2002 au présent : Les programmes radio sont réguliers et de 2006 au présent les programmes TV sont

		radio et télévision Vida Sem Sida e Geração Saudável	réguliers
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Création d'équipes multidisciplinaires pour la prise en charge intégrée de PVVIH et leurs familles	
Soins à domicile	Oui <input type="checkbox"/>		Sans objet
Autres (veuillez préciser)	Oui <input type="checkbox"/>		

## Section 5: Violence à l'égard des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Stratégies d'élimination de la violence à l'égard des femmes	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau Code pénal du Cap Vert considère comme crime punissable de 1 à 4 ans de prison les mauvais traitements physiques et psychologiques infligés au conjoint/à la conjointe.  Le Code du procès pénal innove également avec la mesure « éloignement de l'agresseur de la maison »	Application de la Loi code pénal en Juillet 2004  Code de procès pénal en Octobre 2005
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Cabinets juridiques (AMJ – Association des Femmes Juristes), Maisons de Droit, Cabinets de soutien (réseaux d'attention) aux victimes de violence basée sur le genre dans 5 municipalités du pays (île de Santiago : Praia et Assomada, îles de S. Vicente, Fogo et Sal)	Attention gratuite aux victimes de violence basée sur le genre depuis 2000 avec l'AMJ, renforcé par les Maisons de Droit depuis 2005
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Programme du Gouvernement. Le Plan National pour l'Egalité et l'Equité des Genres (PNIEG), le Plan National de Combat à la Violence Basée sur le Genre (PNCVBG)	Programme du Gouvernement, 2006;  PNIEG: 2005-09,  PNCVBG 2009-11
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui <input type="checkbox"/>		
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		

Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Deuxième Enquête démographique de santé sexuelle et reproductive	Premières données statistiques qui se réfèrent à la violence basée sur le genre du pays, IDRS-II, 2006, couverture nationale
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui <input type="checkbox"/>		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La violence à l'égard des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Le Plan National de Combat à la Violence Basée sur le Genre est un document stratégique élaboré par l'ICIEG avec l'objectif de réduire la violence basée sur le genre (VBG), principalement la violence domestique. Il consiste en 5 axes stratégiques de combat:

- juridico-légale et institutionnelle
- prévention
- protection de la victime et agresseurs
- répression, réinsertion sociale et psychologique des victimes et agresseurs
- éducation, information et communication pour le changement de comportements.

Le Plan contient également un cadre logique qui définit les objectifs et résultats à atteindre et structure les activités.

La publication "Hommes et Femmes au Cap Vert, Faits et Chiffres 2008" fut lancée en 2008. Il s'agit d'un document avec des données liées au genre, ventilées par sexe.

Renforcement des capacités depuis 2004. Le pays exécute un ensemble de projets de formation et de capacitation des techniciens/-nes des institutions qui travaillent dans le combat de la violence basée sur le genre. Il y a déjà eu 2 formations de « Technicien/-ne d'Appui aux Victimes de VBG », une formation en « Psychologie légale, dirigée vers le travail avec l'agresseur » et, dans un futur proche, à travers le PNCVBG, il y aura des formations spécifiques pour chaque groupe de professionnels : agents de police, médecins, psychologues, juristes, magistrats, journalistes.

L'ICIEG a postulé pour un financement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour l'implémentation du PNCVBG, le Plan fut sélectionné et a reçu un financement de 50'000.- Euros.

## Section 6: Les femmes et les conflits armés

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui <input type="checkbox"/>		
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui <input type="checkbox"/>		
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement	Oui <input type="checkbox"/>		
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Oui <input type="checkbox"/>		
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui <input type="checkbox"/>		

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et les conflits armés*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est “oui”, veuillez préciser:

## IDISA

- Toutes les données sont ventilées par sexe par l'Institut National de Statistiques (INE)
- Le projet Ruban Blanc commence en Juillet 2009
- Le Plan National de Sécurité Alimentaire prend en compte l'approche de genre
- Les financements mis à disposition pour le renforcement des ONG et institutions qui travaillent les questions de genre et de combat de la violence basée sur le genre a été multiplié par trois dans les cinq dernières années

## Section 7: Les femmes et l'économie

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La Constitution de la République reflète les principes de droit international en matière de travail et consacre le droit à la liberté de choix d'un emploi, travail et profession et intègre également le principe que pour un travail égal, les hommes et femmes doivent recevoir une rémunération égale.</p> <p>Le droit du travail établi que « tous ont droit au travail en accord avec leurs aptitudes, formation et compétence professionnelles».</p> <p>Se principe se traduit par le droit ne pas souffrir de préjudice ou de toute autre forme de discrimination dans l'accès au travail, la détermination des conditions de travail, la rémunération du travail, la suspension ou fin des relation de travail ou de n'importe quelle autre situation juridique de travail en raison du sexe, de la couleur de la peau, de l'origine sociale, la religion, les</p>	<p>Mesures légales qui favorisent l'intégration économique des femmes, des mécanismes institutionnels d'implémentation, l'implication de la société civile dans la promotion économique des femmes et la diffusion de l'information sur les opportunités économiques sont bien évaluées par les institutions interrogées, le rapport IDISA démontrant que le Cap Vert a un bon développement dans ces domaines.</p> <p>Dans IDISA les données du bloc concernant l'accès aux ressources est celui qui représente le meilleur indice, qui avec 0.912 se rapproche de l'équité.</p>

		<p>convictions politiques ou idéologiques, la filiation syndicale ou autre motif de discrimination.</p> <p>Il établit également le droit de bénéficier de compensations, qu'elles soient normatives ou contractuelles, non attribuées à l'intégralité des travailleurs et qui sont justifiées en raison de l'âge, du sexe, de déficiences congénitales ou acquises et d'autres maladies incapacitantes, de l'état puerpéral et du degré de productivité, des conditions spécifiques de l'exercice du travail.</p>	
<p>Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.</p> <p>Le gouvernement, à travers du PNIEG, a établi comme objectif général « le développement égal des opportunités pour</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le gouvernement, à travers le PNIEG, a établi comme objectif général « le développement des opportunités égales pour les hommes et femmes concernant l'accès et la continuation dans le marché du travail, ce qui entraîne l'augmentation du revenu et contribue à la diminution de la pauvreté entre elles ». Mais les grandes difficultés se situent au niveau de la matérialisation des actions effectives qui permettent l'amélioration de la situation de la femme dans le monde du travail.</p>	<p>Création de projets spécifiques pour les femmes e l'esprit d'entreprise féminin.</p> <p>Augmentation de l'accès des femmes au micro crédit.</p>
<p>Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tienne compte de l'égalité hommes-femmes</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Elaboration de l'étude sur la législation foncière et le genre</p>	<p>Définition d'une stratégie d'action affirmative pour</p>

			l'autonomisation (empowerment) économique des femmes
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie		La République du Cap Vert a ratifié les Conventions 100 et 11 de l'OIT le 16 Octobre et 3 Avril 1979, la Convention 183 ne fut pas encore ratifiée	Selon ces données, la différence entre les sexes dans le domaine économique « opportunités » est de 0.687. Cette différence est plus accentuée quand on regarde le revenu provenant des entreprises informelles (0.353) et l'accès aux fonctions de gestion (0.593). De l'autre côté, deux résultats qui sont des signes évidents que la discrimination entre les sexes est presque inexistante, existent : en premier lieu, le salaire du secteur formel, particulièrement de la fonction publique (0.927) et deuxièmement, les moyens de production (0.912)

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'économie*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Elaboration du PNIEG, axe opportunités économiques et définition de projets et programmes qui visent l'équité économique.

IDISA, permet l'évaluation de politiques de genre et de promotion économique

Création du projet pilote Esprit d'entreprise féminin

Création du Cabinet d'orientation et insertion professionnelle de Femmes en collaboration avec l'ONG Organisation des Femmes Capverdiennes (OMCV)

## Section 8: Les femmes et la prise de décisions

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. (*Ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Plaidoyer pour la participation des femmes dans la politique	Parité au niveau des ministres (H/F) du gouvernement
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Mobilisation nationale des femmes pour la participation politique dans les élections à travers de spots télévisés et de rencontres avec des groupes de femmes	Augmentation du nombre de femmes maires et présidentes des assemblées municipales tout comme des conseillères municipales et députées locales.
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes			

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et la prise de décisions*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est “oui”, veuillez préciser:

- Partenariat entre l'ICIEG et le Réseau des Femmes Parlementaires du Cap Vert pour le plaidoyer en faveur de femmes dans la politique ;
- Le Code électoral du Cap Vert, révisé en 1999, consacre le principe que les listes doivent avoir une représentation équilibrée des sexes ;
- Publication sur le site Web de l'ICIEG du numéro total d'hommes et de femmes qui intègrent le pouvoir exécutif et législatif dans les mairies ; rapports publiés avec les données ventilées par sexe ;
- Rencontre de réflexion avec les dirigeants des partis, majoritairement hommes, et les dirigeants des jeunesses partisans
- Disponibilité financière à travers de projets à cet effet

## Section 9: Droits fondamentaux des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes.  
(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Recrutement d'une consultante nationale pour l'élaboration du rapport	Elaboration du rapport CEDAW, remise à la commission d'évaluation
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Création de Maisons de Droit et des Réseaux de soutien aux victimes de violence basée sur le genre	Femmes et hommes conscients de leurs droits
Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La Constitution de la République fait référence à l'égalité des droits entre les hommes et femmes, le Code civil fait référence à l'égalité des droits et devoirs des hommes et femmes	Augmentation du budget investissement à cet effet ; institutions publiques et privées plus sensibilisées
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Elaboration de brochures traduisant le Code civil; traduction de la Déclaration Universelle des Droits Humains dans la langue maternelle, programmes de radio informant sur les droits des hommes et femmes	Femmes et hommes plus conscients de leurs droits
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes		L'universalisation de l'enseignant; adoption d'un nouvel approche en matière de santé reproductive, prolifération et plus grand accessibilité des services de santé reproductive, condamnation de la violence basée sur le genre	Parité d'accès dans tous les niveaux de l'enseignant, diminution du taux de mortalité maternelle et infantile

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les droits fondamentaux des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Tous les documents élaborés par l'ICIEG présentent les données ventilées par sexe, que se soit le Plan National d'Equité et Egalité des Genres (PNIEG) 2005-09, le Rapport d'actualisation 2008-11 du PNIEG, le Plan National de Combat à la Violence Basée sur le Genre (PNCVVG) – Faits et chiffres 2008.

L'ICIEG est en train d'élaborer un document suite à l'adhésion à la campagne internationale qui vise l'intégration/l'engagement des hommes dans la promotion de l'équité entre hommes et femmes et la lutte contre la violence basée sur le genre.

Tous les projets de l'ICIEG sont entièrement financés.

## Section 10: Les femmes et les médias

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les médias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les médias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui <input type="checkbox"/>		
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les médias, en particulier	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Programme radio "Le droit dans ta maison", programme de télévision Femme, plaidoyer pour augmenter la participation des femmes dans les élections municipales, campagne de prévention du cancer du sein et du col de l'utérus, campagne nationale de combat de la violence basée sur le genre	Augmentation du niveau de connaissance et de participation des femmes dans la politique, information des femmes pour prévenir ces maladies, information sur la violence domestique
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui <input type="checkbox"/>		
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias	Oui <input type="checkbox"/>		
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Brochures, bulletin informatif "Egalité et Equité", site Web institutionnel	Amélioration de la qualité de l'information su les questions de genre
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les médias*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Au niveau gouvernemental, l'ICIEG, institution en charge des mesures sectorielles du gouvernement relatives à la problématique de l'égalité des genres et du renforcement des capacités de femmes, a recruté une technicienne supérieure pour le domaine de la communication/information, responsable pour l'administration du site Web et les activités de plaidoyer institutionnels.

L'ICIEG, dans le Plan National pour l'Égalité et l'Équité des Genres (PNIEG), a défini comme une des axes stratégiques d'intervention la communication sociale. Ceci parce que la communication sociale joue un rôle primordial dans le changement d'attitudes et de comportements ainsi que pour faire passer des messages concrets en terme d'égalité et équité des genres.

Compte tenu de ce fait, les professionnels de la communication ont fait l'objet de sensibilisations et capacitations dans le domaine du genre. Ainsi, en 2006, l'ICIEG a réalisé une action de sensibilisation/formation en question de genre et communication pour les journalistes des organes de communication sociale nationaux et les journalistes des radios communautaires/locales. L'objectif principal était de renforcer les capacités et compétences des ces professionnels et de promouvoir l'intégration de la dimension genre dans les activités des moyens de communication nationaux.

En ce qui concerne la ventilation des données par sexe, le PNIEG constate que dans les équipes qui travaillent dans les différents organes de communication sociale au Cap Vert, que se soit le service public ou prive de radio et de télévision, la proportion de femmes est uniquement de 29%. Par contre, dans le domaine de la presse écrite, la présence des femmes est majoritaire (56,6%).

En ce qui concerne la question de la sécurité alimentaire, le programme de télévision "Il y a la mer et la terre" du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement traite des questions liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche etc.

## Section 11: Les femmes et l'environnement

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Formation dans différents domaines pour la capacitation des femmes dans le processus de prise de décision (pour remplir une fonction)  Création d'associations communautaires avec des femmes comme présidentes	Accès au crédit et remboursement  Production de tissus traditionnels (pano de terra)  Production de corbeilles, coupe et couture  Production de plantes dans des pépinières
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'un comité local où les femmes occupent des fonctions importantes  Création d'associations dans les communautés où les femmes sont présidentes	
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Habilitation en micro crédit, caractéristiques du commerce, comptes et commerce  Habilitation en transformation de produits agricoles et de pêche	
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Non		

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (*Cochez la réponse appropriée*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Egalité hommes –femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

---



---



---

## Section 12: La petite fille

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui <input type="checkbox"/>	-	
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	Oui <input type="checkbox"/>	- Code pénal - Statut des Enfants et Adolescents (ECA)	- Approbation et publication du CC - Elaboration et socialisation de l'ECA, actuellement en attente de la nouvelle version
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss	Oui <input type="checkbox"/>	- Le programme d'éducation en environnement est ouvert - Le programme de protection et réinsertion sociale et d'attention psychosociale - Le plan d'action de prévention et de combat à l'abus et l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents	- A rendu possible le soutien scolaire, l'accompagnement médical et la formation professionnelle d'enfants et adolescents en situation de risque - A garanti l'accueil dans des centres de protection sociale, l'appui psychosocial et l'accompagnement d'enfants en situation de risque et de leurs familles - Actions de prévention, protection et réhabilitation/réinsertion sociale d'enfants et adolescents victimes d'abus et d'exploitation sexuelle
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Oui <input type="checkbox"/>	Etude sur l'abus et l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents ;	- Création d'un réseau interinstitutionnel de sensibilisation, prévention et combat de l'abus et l'exploitation sexuelle d'enfants et adolescents, niveau national, 2007 - Création d'un plan d'action de prévention et de combat de l'abus et de l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents, 2005

			- Création d'une base de données d'indicateurs de protection, 2008
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui <input type="checkbox"/>	-	
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui <input type="checkbox"/>	- Centres d'urgence infantile de Praia et Mindelo - Centre de Jeunes d'Assomada	Garanti depuis 2004 un traitement d'urgence quotidien et garantie de protection 24h/24h et 7jours/7 pour enfants victimes d'abus et exploitation sexuelle, mauvais traitements, négligence et abandon

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

**b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents**

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

**Ratification**

Oui

**Intégration**

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Le Cap-Vert a ratifié la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de 1989 (ratifié par la loi n° 29/IV/91, du 30 Décembre). Pour la première fois, du point de vue universel, une convention a cherché à systématiser un régime juridique universel unique de protection de l'enfant. Et le pays a accompagné cette évolution en adoptant les conventions, déclarations et recommandations de valeur universelle, régionale ou sous-régionale, exigeant la mise en œuvre de solutions législatives concrètes pour remplir les obligations ou les orientations y relatives. Soulignons l'importance de la Convention relative aux Droits de l'Enfant qui, à part de consacrer l'enfant comme un sujet de droit actif et non comme un simple objet passif de protection

(se qui implique des modifications considérables de la forme comme les systèmes juridiques internes conçoivent la protection de l'enfant), établit les principes de base du Droit International de l'Enfant, dont l'intérêt supérieur de l'enfant, valeur juridique à laquelle tous les actes relatifs à l'enfant sont subordonnés et simultanément critère d'étalonnage de validité de ces actes et qui renforce l'importance des droits comme le droit à la participation du mineur, le droit à l'information, le principe de juridiction et l'appel à la participation active de la communauté dans la protection et la défense des droits des mineurs. La Convention a été complétée par deux protocoles facultatifs relatifs à la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile (le Protocole relatif à la Convention sur les Droits de l'Enfant relatif à la vente d'Enfants, la Prostitution et la Pornographie Infantiles du 25 mai 2000, approuvé pour ratification par la Résolution de l'Assemblée Nationale n° 39/VI/2002, du 29 avril) et concernant la participation d'enfants dans des conflits armés (Protocole à la Convention sur les Droits de l'Enfant relatif aux enfants dans des Conflits Armés du 25 mai 2000, approuvé pour ratification par la Résolution de l'Assemblée Nationale n° 40/VI/2002, du 29 avril).

### **TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements**

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

#### **Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Education
2. Santé
3. Participation politique et prise de décision
4. Violence basée sur le genre

#### **Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Améliorer la qualité de l'enseignement
2. Promotion de l'accès des hommes aux services de santé reproductive
3. Création de la loi sur la parité
4. Création de la loi qui donne une priorité de traitement au niveau juridique des cas de violence basée sur le genre
5. Création de politiques économiques qui garantissent une plus grande opportunité d'accès à l'emploi digne

#### **Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Engagement au niveau le plus élevé
2. Engagement des institutions publiques, privées et d'ONG
3. Société civile mieux informée sur ses propres droits
4. Femmes plus autonomes (empowerment)
5. Engagement des hommes

#### **Note finale:**

Considérez-vous que certains thèmes pertinents ne sont pas couverts par le présent questionnaire? Si oui, veuillez faire part de votre point de vue, de vos commentaires et de vos observations à ce sujet

**MERCI INFINIMENT!**